



Usfruitier, Puis-je disposer des biens vis-à-vis des tiers ?

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **14:04**

Je suis usufruitier d'un appartement. Puis-je disposer des biens vis-à-vis des tiers ?
Non.
L'usufruitier a seulement le droit d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus. Ainsi, il pourra louer l'appartement dont il est usufruitier. Il peut céder ce droit.